

Considérations relatives à l'adhésion de Toronto à l'Association francophone des municipalités de l'Ontario

Date : 21 mai 2026

Dest. : Comité consultatif des affaires francophones de Toronto

Expéditeur : Chef de cabinet du directeur municipal et directeur général,
Développement économique et culture

Quartiers : Tous

RÉSUMÉ

Le présent rapport répond à la demande du Comité de développement économique et communautaire de rendre compte sur le retour de la Ville à l'Association francophone des municipalités de l'Ontario (AFMO). Il recommande que la Ville se joigne à l'AFMO en tant que membre individuel pour le reste de 2026 et 2027. La recommandation est conforme à une résolution récente du conseil d'administration de l'AFMO (pièce jointe 1 du présent rapport), qui réaffirme deux membres individuels ou plus (un représentant élu et au moins un membre du personnel de la Ville) pour une période d'un an. À la fin de 2027, il y aura un examen des résultats de l'adhésion avant d'envisager une adhésion corporative en 2028.

RECOMMANDATIONS

Le chef de cabinet du directeur municipal et le directeur général, Développement économique et culture, recommandent que :

1. Le conseil municipal ordonne au directeur municipal d'inscrire un membre du personnel de Toronto à l'Association francophone des municipalités de l'Ontario (AFMO) pour le reste de 2026 et jusqu'à quatre membres individuels pour 2027.
2. Le conseil municipal ordonne au secrétaire municipal de solliciter l'intérêt des membres du Conseil pour une nomination à l'Association francophone des municipalités de l'Ontario (AFMO) pour l'année civile 2027.
3. Le conseil municipal ordonne au directeur municipal d'examiner l'adhésion à l'Association francophone des municipalités de l'Ontario (AFMO) au troisième trimestre de 2027 et d'évaluer les avantages d'une adhésion corporative en 2028.

4. Vu le résultat de l'examen de la troisième recommandation, le conseil municipal ordonne au directeur municipal de faciliter l'adhésion de Toronto à l'Association francophone des municipalités de l'Ontario (AFMO) sous réserve de conditions jugées satisfaisantes par le directeur municipal.

CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Les membres individuels de l'Association francophone des municipalités de l'Ontario (AFMO) paient 100 \$ par année par membre. Les conséquences financières de l'adhésion d'un membre du personnel seront de 100 \$ pour le reste de 2026 et jusqu'à 400 \$ pour quatre membres individuels en 2027. Ces coûts seront pris en compte dans le budget de fonctionnement de 2026 et inclus dans la présentation du budget de fonctionnement de 2027.

La recommandation 3 ordonne au directeur municipal d'examiner l'adhésion de la Ville à l'AFMO au cours du troisième trimestre de 2027, y compris la question de savoir si une future adhésion corporative est justifiée. Une adhésion corporative pour une municipalité de 500 000 habitants ou plus est actuellement de 25 000 \$ par année (selon les taux de 2026). Toute décision de demander l'adhésion corporative et les conséquences financières qui en découlent seront soumises à l'examen du conseil dans le cadre d'une présentation future sur le budget de fonctionnement.

Le directeur des finances et trésorier a examiné le présent rapport et approuve les informations présentées dans la section relative aux conséquences financières.

HISTORIQUE DES DÉCISIONS

Le 9 avril 2026, le Comité de développement économique et communautaire a demandé au directeur municipal d'inclure les renseignements contenus dans la lettre de la conseillère Bravo dans le rapport qu'il devra remettre au Comité consultatif des affaires francophones de Toronto, à la demande du Comité de développement économique et communautaire au point 2025.EC.19.9.<https://secure.toronto.ca/council/agenda-item.do?item=2026.EC27.11>

Le 8 avril 2025, le Comité de développement économique et communautaire a demandé au directeur municipal de rendre compte sur l'état d'avancement de la réadhésion de la Ville de Toronto à l'AFMO d'ici la fin de l'année 2025.
<https://secure.toronto.ca/council/agenda-item.do?item=2025.EC19.9>

Les 7 et 8 avril 2021, le conseil municipal a accepté de devenir membre de l'Association française des municipalités de l'Ontario à des conditions satisfaisantes pour le directeur municipal.

<https://secure.toronto.ca/council/agenda-item.do?item=2021.EX22.12>

Le 23 février 2021, le Comité consultatif des affaires francophones de Toronto a recommandé que le Comité exécutif ordonne au directeur municipal de se référer à sa réunion du 8 juillet 2021 sur la réadhésion de la Ville de Toronto à l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO).

<https://secure.toronto.ca/council/agenda-item.do?item=2021.FA5.4>

COMMENTAIRES

Association francophone des municipalités de l'Ontario (AFMO)

L'AFMO a été fondée en 1989 pour promouvoir le maintien et l'amélioration de la gouvernance et de la prestation des services municipaux en français et en anglais dans les régions de l'Ontario désignées en vertu de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario. L'AFMO affirme que l'un des principaux avantages pour ses membres est le fait que son organisation « se concentre principalement sur la gouvernance et la prestation de services municipaux en français et en anglais, en partie grâce à la formation, aux services de traduction et à d'autres possibilités ».

L'AFMO est composée de 18 municipalités qui comptent une importante population francophone. La plupart de ses membres sont également membres de l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO), et selon les règlements de l'AMO, l'AFMO siège au conseil d'administration de l'AMO. La majorité des membres de l'AFMO ont une population de moins de 5 000 habitants, et seulement deux d'entre eux ont une population supérieure à 100 000 habitants (le Grand Sudbury et Ottawa).

Gouvernance de l'AFMO

L'AFMO a un conseil d'administration et un président, tous deux dûment élus lors de leur assemblée générale annuelle. Le président est le porte-parole officiel de l'AFMO et préside le Comité exécutif et le conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration représentent les régions du Nord, de l'Est, du Centre et du Sud-Ouest de l'Ontario. Si Toronto souhaite devenir membre corporatif de l'AFMO, ses règlements administratifs prévoient qu'un membre du conseil d'administration soit issu de la Ville de Toronto. Les règlements administratifs de l'AFMO stipulent en outre que tous les membres du conseil doivent parler couramment le français.

L'histoire de Toronto avec l'AFMO

La Ville de Toronto a adhéré à l'AFMO pour la première fois en 2000. En 2018, le conseil municipal a mis fin à son adhésion dans le cadre de la réponse de la Ville à la réduction du nombre de membres du Conseil imposée par la province par le projet de loi 5, *Loi de 2018 sur l'amélioration des administrations locales*. ([2019.CC1.1](#)).

Dans le cadre d'un examen général subséquent des adhésions à des organismes externes en 2018, le personnel de la Ville a cerné une série de préoccupations concernant les membres de l'AFMO, y compris la capacité de l'AFMO à fournir des

services et du soutien à la Ville, le respect des exigences en matière de rapports financiers annuels de la Ville et des précisions sur la gouvernance organisationnelle. À la suite d'une série de réunions avec la direction de l'AFMO en 2025 et 2026, le personnel est convaincu que ces préoccupations ont été prises en compte par la restructuration de l'AFMO et les changements apportés à la direction.

Considérations relatives à l'adhésion à l'AFMO

Options d'adhésion

En octobre 2025, à la suite d'une réunion d'introduction avec le président de l'AFMO, l'Association a transmis au personnel un dossier d'information qui comprend un aperçu de sa mission et de ses valeurs organisationnelles, des avantages de l'adhésion, ainsi que des structures de gouvernance et de frais. L'AFMO a fourni d'autres renseignements à jour en mars 2026.

L'AFMO propose deux options d'adhésion susceptibles d'intéresser Toronto :

- **Membre individuel** : Sauf autorisation contraire du conseil d'administration, l'adhésion individuelle se limite aux élus municipaux, aux gestionnaires municipaux et aux membres des comités consultatifs francophones. (Coût par membre : 100 \$ par an)
- **Membre corporatif** : Les membres corporatifs sont des municipalités et des conseils d'administration de services sociaux dans le district de la région du Nord. Toronto peut occuper un siège désigné au conseil d'administration de l'AFMO, mais tout membre nommé doit parler couramment le français puisque toutes les activités de l'AFMO se déroulent en français. (Coût annuel de 25 000 \$ basé sur les tarifs d'adhésion de 2026.)

À la suite des négociations avec l'AFMO, le personnel recommande le statut de membre individuel pour un membre du personnel municipal de Développement économique et culture, tel qu'il a été désigné par le directeur municipal en 2026. En 2027, les membres comprendront un représentant élu, un membre du personnel de la Ville et jusqu'à deux membres du Comité consultatif sur les affaires francophones de Toronto (ou l'itération future ou le membre désigné du Conseil). Les adhésions individuelles permettent de déterminer si le statut de membre corporatif doit être maintenu en 2028.

L'AFMO appuie cette approche et a récemment adopté une résolution du conseil à cet effet (voir l'Annexe 1 : Résolution – Exception temporaire pour la représentation de la Ville de Toronto) pour permettre à Toronto d'être membre individuel pour le reste de 2026 et 2027 et pour permettre à la Ville de nommer un membre au conseil d'administration. À la fin de 2027, la Ville devra devenir membre corporatif pour pouvoir nommer un membre au conseil d'administration.

Défense des intérêts

La participation de Toronto à l'AFMO renforcera sa position de chef de file dans le secteur municipal. Cela démontrera un soutien continu aux résidents francophones et,

grâce à la collaboration et à la défense conjointe des droits, amplifiera la voix des communautés francophones. Bien que la défense intergouvernementale des intérêts de Toronto corresponde le mieux aux intérêts d'autres municipalités urbaines, la majorité des membres de l'AFMO ont une population de moins de 5 000 habitants, et seulement deux d'entre eux ont une population supérieure à 100 000 habitants (le Grand Sudbury et Ottawa). De plus, les données du Recensement de 2021 confirment que seul un nombre ciblé de résidents francophones ont besoin d'un soutien en français plus intensif lorsqu'ils accèdent à l'information, aux services ou au soutien de la Ville, ce qui constitue le principal objectif des activités de l'AFMO.

Données démographiques de Toronto

L'analyse de la subdivision de recensement de la ville de Toronto de 2021 de Statistique Canada¹ a révélé que 93,5 % des résidents de Toronto qui ont indiqué le français comme langue maternelle ont également déclaré être multilingues, et un nombre écrasant d'entre eux se sont dits bilingues. Les francophones multilingues de Toronto peuvent accéder aux services, aux politiques et à l'information de la Ville avec divers niveaux de soutien en français. Le recensement a également identifié 2 550 résidents unilingues francophones (environ 0,1 % de la population). Cela représente un petit nombre de personnes qui bénéficieraient de la défense intergouvernementale et des programmes pour les services municipaux intensifs en français.

PERSONNE-RESSOURCE

Jeffrey Cantos, directeur principal, Relations intergouvernementales et avec les organismes, Bureau du directeur municipal, 416 397-0244, jeffrey.cantos@toronto.ca

Pat Tobin, directeur général, Développement économique et culture, 416 392-4166, patrick.tobin@toronto.ca

SIGNATURE

Jean Abou Saab
Chef de cabinet du directeur municipal

¹ Série « Perspective géographique », Recensement de la population de 2021, Toronto, Cité (Subdivision de recensement), Ontario – Langue, (<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?topic=6&Lang=F&dguid=2021A00053520005>)

Patrick Tobin
Directeur général, Développement économique et culture

PIÈCES JOINTES

1. Résolution – Exception temporaire pour la représentation de la Ville de Toronto